



SESSIONS ARBITRES AUXILIAIRES

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr.

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District.

Les clubs candidats devront mettre à disposition une salle pouvant accueillir au minimum 25 personnes. Les 25 premières personnes seront inscrites en priorité.

Ces sessions se feront de Septembre à Décembre 2018,

Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

Une carte de secteurs (voir site du district) pour les sessions de recyclage et examen d'arbitres auxiliaires a été remise à jour. Ces secteurs ne sont pas figés, les personnes qui ne pourraient pas assister à la session de son secteur peuvent se rendre dans un autre secteur

RAPPEL DES SECTEURS

SECTEUR DIJONNAIS ET AGGLOMÉRATION

Vendredi 16 Novembre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 24 Novembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 8 Décembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 26 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

SECTEUR CHATILLONNAIS

Vendredi 19 octobre 2018 à 19 h 30 0 Voulaines les Templiers à la Salle Communale (Place Jean Moisy

Fiche Inscriptions clubs à retourner au secrétariat

SECTEUR VAL DE SAONE

Vendredi 26 Octobre 2018 à 19 h 30 à Mirebeau au Stade

SECTEUR BEAUNE 2

Vendredi 9 Novembre 2018 à 20 h 00 à MERCEUIL - Espace P MIGNOTTE - (salle de réunion du complexe de Football).

SECTEUR BEAUNE 1

Vendredi 7 Décembre 2018 à 20 h 00 à la salle Georges BLANDIN

SECTEUR DE LA TILLE -> En attente de candidature

Les clubs voulant organiser une session d'arbitres auxiliaires peuvent faire parvenir leur candidature au secrétariat du district par mail achapon@cote-dor.fff.fr ou par courrier BP 10069 – 21802 Quetigny cedex.

AGENDA

Formations Dirigeants organisées par la LBFC au siège du District

6 Novembre 2018

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

Jeudi 15 Novembre 2018

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

Jeudi 3 Janvier 2019

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

25 Février 2019

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

Jeudi 4 Avril 2019

Commission Futsal à 18h30 au siège du District

9 Avril 2019

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

21 Mai 2019

Comité Directeur 18 h 30 au siège du District

PROCES VERBAUX

COMMISSION DES COMPETITIONS SENIORS ET JEUNES

PV 60 CC/12

Réunion du 24/10/2018

Membres : MM. LECOUR B – BELORGEY B – DA SILVA S – FAORO P – VALOT N

I. SENIORS

1.1 TIRAGE AU SORT DES COUPES SENIORS

Les tirages au sort des 16^{ième} de finale de la CCO Fernand Bachelard Sport Comm et du 1^{er} tour de la CCCO Crédit Agricole ont eu lieu à 14h30 au siège du District.

Club présent au tirage : OUGES

CCO Fernand Bachelard Sport Comm

Matches de 16^{ième} de finale de la CCO

Les matchs se joueront le 18/11/2018 à 14h sur le terrain du club premier nommé.

Gresilles F.C	1	Asptt Dijon	2
Beaune As	2	Daix	1
Longchamp	1	E.F. Villages	1
Manlay	1	Champdotre Longeault	1
Marsannay	2	Dijon Municipaux	1
Dijon U.L.F.E.	1	Fauverney	2
Crepand	1	Chevigny St Sr	2
Sombernon Gissey Fc	1	Is-Selongey	4
Saulon Corcelles	1	Quetigny	3
F.C. C. L	1	E.S.V.O	1
Neuilly L/ Dijon	1	Longvic	2
Remilly/Tille	1	Marey	1
St Euphrone	1	Nolay	1
Fontaine Les Dijon	2	U.C.C.F	1
Savigny Chassagne	1	Val De Norge Fc	1
Dijon Usc	2	Chenove	2

59 équipes éliminées de CCO. Ne participent pas au 1^{er} tour, trois clubs éliminés par forfait et quatre équipes FE. Soit 52 équipes, 20 matchs et 12 exempts.

Clubs exempts : MVF 2 – FCAB – CCOF – AHUY – BESSEY – AFRIQUE – BRESSEY – HAUTES COTES – OUGES – BLIGNY – PRECY – FENAY

Matchs du 1^{er} tour de la CCCO

Les matchs se joueront le 18/11/2018 à 14h sur le terrain du club premier nommé.

As Fontaine D'Ouche	1	Dijon Dinamo	1
A.S.D.D.O.M	1	Lacanche	1
Perrigny L/Di	1	U.F.C.O	1
Plombieres	2	Gevrey Chambert	1
Tillenay	1	Echenon	1
St Jean Losne	2	St Apollinaire	3
Vougeot	1	A.J. Sacribaine Lery	1
Laignes	1	St Remy	1
Auxonne	2	Dijon - A.S. Poussot	1
E.F.Beaunoise	1	Genlis	2
E.S Morvandelle	1	Sennecey L/D	1
Etevaux/Perrigny	1	Aiserey Izeure	1
Mirebellois Pont/Lam	2	Vingeanne Fc	1
Chamesson F.C.	1	Pouilly En Auxois As	1
Merceuil	1	Til Chatel	1
Ruffey Ste Marie	1	Ent Tart Haut Var.	1
Vitteaux	1	Touillon	1
Tilles F.C.	1	Thury	1
Meursault	2	Magnien	1
Semur Epoisses	2	Belan	1

1.2 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N°Match	Division	Poule	Rencontres		Date de match	Heure	Nouvelle date	Nouvel horaire	Nouvelle installation	
20703372	D2	B	ST APOLLINAIRE	3	GEVREY CHAMBERTIN	1	28/10/2018	12H	27/10/2018	20H30
20703374	D2	B	MONTBARD VENAREY	2	E.S.V.O	1	28/10/2018	13H		15H
20703516	D3	A	LONGVIC	3	POUILLY EN AUXOIS	2	11/11/2018	14H30	10/11/2018	19H30
20703638	D3	B	MIREBELLOIS PONT/LAM	2	MAREY	1	28/10/2018	15H		STADE LE PASQUIER DU BOIS 1 à PONTAILLER SUR SAONE
20703633	D3	B	DIJON USC	3	ST APOLLINAIRE	4	28/10/2018	12H30	27/10/2018	19H
20703639	D3	B	SAULON CORCELLES	2	DIJON USC	3	04/11/2018	12H30		12H30
20703769	D3	C	E.F. VILLAGES	2	DAIX	2	28/10/2018	15H		STADE MUNICIPAL 1 à MESSIGNY ET VANTOUX
20704008	D4	A	BELAN	1	MONTBARD VENAREY	4	28/10/2018	15H		13H
20704039	D4	B	U.C.C.F	3	MONTBARD VENAREY	3	28/10/2018	15H	27/10/2018	19H
										STADE JEAN LOUIS STRUDER à CHATILLON SUR SEINE

La commission, en possession de l'accord des clubs, inverse les rencontres suivantes, soit :

- Match ALLER 20703106 D1 POUILLY EN AUXOIS 1 – FCCL 1 se jouera le 28/10/2018
- Match RETOUR 20703172 D1 FCCL 1 – POUILLY EN AUXOIS 1 se jouera le 24/04/2019

- Match ALLER 20703898 D3 – D ASDDOM 1 – FCCL 2 se jouera le 28/10/2018
- Match RETOUR 20703964 D3 – D FCCL 2 – ASDDOM 1 se jouera le 28/04/2019
- Match ALLER 20703771 D3 – C ENT TART VARANGES 1 – SENNECEY LES DIJON 1 se jouera le 04/11/2018
- Match RETOUR 20703837 D3 – C SENNECEY LES DIJON 1 – ENT TART VARANGES 1 se jouera le 05/05/2019

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en D1 – D2 – D3 et D4 **TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.**

1.3 REPROGRAMMATION DE MATCH

Match 20703870 D3 D HAUTES COTES – BESSEY du 01/11/2018 se jouera le 18/11/2018.

1.4 COURRIERS

- De **M. BOUTIN Simon, arbitre** : la Commission des Compétitions lui souhaite un prompt rétablissement.
- De **FONTAINE LES DIJON** : la Commission des Compétitions demande au club de regrouper tous les acteurs d'un même match sur une seule installation. Comme en R2.
- De **SENNECEY** : Interdiction utilisation terrain d'honneur jusqu'au 18/11/2018. Pris note.
- De **CHENOVE** : Interdiction utilisation terrain d'honneur jusqu'au 29/10/2018. Pris note.
- De **UFCO** : la Commission des Compétitions n'a pas reçu de demande d'inversion de la part des deux clubs.
- De **AFRIQUE** :
Match 20704217 D4 H AFRIQUE/ GRESILLES 2 du 21/10/2018
La Commission des Compétitions demande à l'arbitre et au délégué de la rencontre, par retour de courrier, des explications sur le déroulement du match et quel était le score à la fin de la rencontre.

II. JEUNES

2.1 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N°Match	Division	Poule	Rencontres			Date de match	Heure	Nouvelle date	Nouvel horaire
20731721	U18 D1		FONTAINE LES DIJON	1	ENT FAUVERNEY	1	11/11/2018	10H	10/11/2018 17H
20957377	U18 D3	A	ENT SCV/CCOF	1	ENT SAULON CORCELLES	1	11/11/2018	10H	10/11/2018 16H
20957415	U15 D2	A	FAUVERNEY	1	ENT FCCL	1	27/10/2018	15H	08/12/2018 15H05
20965392	U13 D3	F	U.C.C.F	1	MARSANNAY	2	20/10/2018	15H30	03/11/2018

Match 20957288 U18 D2 A MEURSAULT 1 – ENT RUFFEY STE MARIE 1 se jouera le 02/12/2018 10H à MEURSAULT.

La Commission des Compétition rappelle aux clubs le délai de 6 jours pour faire une demande (obligatoirement via Footclubs) pour un changement de date en U18 D1 – D2 et en U15 D1 – D2.

TOUTE DEMANDE HORS – DELAI POURRA ETRE REFUSEE.

2.2 COURRIERS

- De M. CHEVALIER Louis, Arbitre : pris note.
- De BEAUNE : La commission autorise le tournoi et prendra contact avec le club.

III. FEMININES

3.1 CHANGEMENTS DATES ET HORAIRES

La commission en possession de l'accord des deux clubs, autorise les modifications ci-dessous :

N°Match	Division	Poule	Rencontres		Date de match	Heure	Nouvelle date	Nouvel horaire		
20983818	CHFEM8	A	ENT QUETIGNY	1	TILLES	1	05/11/2018	20H	03/12/2018	
20983819	CHFEM8	A	MIREBEL/PONT/LAM	1	E.F VILLAGES	1	12/11/2018	20H	03/12/2018	
20983633	CRFEM8	A	SEURRE	1	DUC	2	05/11/2018	20H	09/11/2018	
20985080	CRFEM8	B	DIJON - A.S. POUSSOT	1	POUILLY EN AUXOIS	1	05/11/2018	20H	09/11/2018	20H30
20985074	CRFEM8	B	FENAY	1	POUILLY EN AUXOIS	1	DU		13/11/2018	20H30
21013674	U15FEM		DIJON FCO FEMININ	2	ASPTT DIJON	1	28/11/2018	15H	14/11/2018	
21013679	U15FEM		MEURSAULT	1	DIJON FCO FEMININ	2	01/12/2018			13H30
21013682	U15FEM		DIJON FCO FEMININ	2	DIJON UNIVERSITE	1	08/12/2018	14H	15/12/2018	

La commission, en possession de l'accord des clubs, inverse les rencontres suivantes, soit :

- Match 20983816 CHAMPIONNAT A MPL 1 – SENNECEY LES DIJON 1 se jouera le 05/11/2018
- Match 20983633 CRITERIUM A SEURRE 1 – DUC 2 se jouera le 09/11/2018

IV. FMI

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales Séniors – U18 – U15 – Séniors Féminines – U18 F – U15 F

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Echec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

FMI NON REALISEE – JOURNEE des 20 et 21 OCTOBRE 2018

▪ Match 20703102 D1 IS SELONGEY 4 – AISEREY IZEURE 1 du 21/10/18

En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle

- ✓ qu'un rapport d'échec doit être établi et signé par les deux clubs et l'arbitre.
- ✓ de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

Amende 36 € en cas de récidive à IS SELONGEY pour absence de constat d'échec.

La Commission des Compétitions demande à IS SELONGEY la feuille de match par retour de courrier et rappelle qu'une tablette pour deux matchs à la même heure n'est pas possible.

▪ Match 20703232 D2 A IS SELONGEY 5 – CHENOVE 2 du 21/10/18

En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle

- ✓ qu'un rapport d'échec doit être établi et signé par les deux clubs et l'arbitre.
- ✓ de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

Amende 36 € en cas de récidive à IS SELONGEY pour absence de constat d'échec.

La Commission des Compétitions demande à IS SELONGEY la feuille de match par retour de courrier et rappelle qu'une tablette pour deux matchs à la même heure n'est pas possible.

▪ Match 20703500 D3 A UCCF 2 – PLOMBIERES 2 du 21/10/18

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

▪ Match 20703760 D3 C TILLENAY 1 – GENLIS 2 du 21/10/18

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

▪ Match 20704035 D4 B MVF 3 – TOUILLON 1 du 21/10/18

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle

- ✓ qu'un rapport d'échec doit être établi et signé par les deux clubs et l'arbitre.
- ✓ de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

Amende 16 € en cas de récidive à MVF pour non synchronisation de la tablette

• **Match 20957478 U15 D2 B ASFO 1 – MVSR 2 du 20/10/18**

La Commission prend connaissance du rapport d'échec signé par les 2 clubs et l'arbitre.

La commission valide la feuille de match papier et homologue le résultat.

4.1 F.M.I NON TRANSMISES OU EN RETARD des 20 et 21 Octobre 2018

La commission rappelle aux clubs qu'ils doivent transmettre la F.M.I le dimanche soir avant minuit.

Retard transmission de la F.M.I :

Amende 16 € en cas de récidive : MARSANNAY

Non transmission de la F.M.I : RAS

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Le Président : B. LECOUR
Secrétaire de séance : P .FAORO

COMMISSION DEPARTEMENTALE

FOOT ENTREPRISE

PV 61 FE/11

Réunion du 24/10/2018

Présents : MM. NAUDET JP – PAGANT JM – FREREJACQUES

Absents excusés : MM. MESSAI A – BAILLY P

I- COURRIERS

Néant

II- SPORTIVE

2.1 REPROGRAMMATION DE MATCHS

Match 20865952 FC des Bo' – Groupama Sports se jouera le 04/11/2018 à 10h00

Match 20865956 Take US – Dijon Juristes se jouera le 03/11/2018 à 14h30

RAPPEL :

Pour les matchs couverts par des arbitres officiels, il est impératif que la demande de changement de date et/ou d'horaire soit effectuée dans les délais prévus soit 6 jours avant la date de la rencontre. Si le délai n'est pas respecté la Commission n'acceptera pas le changement

III- ARBITRES AUXILIAIRES

La Section Formation Arbitres Auxiliaires met en place les sessions examens – recyclages pour la saison 2018-2019

Pour les clubs de DIJON et de l'agglomération Dijonnaise les sessions se feront obligatoirement au siège du District. Les dirigeants qui n'ont pas recyclé lors de la saison 2017-2018 devront repasser l'examen durant la saison 2018-2019.

DATES DES SESSIONS

Vendredi 19 Octobre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Vendredi 16 Novembre 2018 à 19 H 30 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 24 Novembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 8 Décembre 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Samedi 26 janvier 2018 à 9 h 00 au Siège du District 6 Rue du Golf à QUETIGNY

Fiche Inscription clubs à retourner au secrétariat

IV- FEUILLE DE MATCH INFORMATISE

La commission rappelle les informations suivantes concernant la FMI.

La FMI est obligatoire pour toutes les compétitions départementales

En cas de dysfonctionnement de la tablette

A titre exceptionnel, en cas d'impossibilité d'accès à la FMI le jour du match, le club recevant doit toujours disposer d'une feuille de match papier de substitution.

Lorsqu'il y a utilisation de la Feuille de match papier, l'arbitre, le club recevant et le club visiteur ont l'obligation d'établir un rapport "Constat d'Échec".

Ce rapport est établi sur l'imprimé prévu à cet effet par le District et sera transmis, **pour le lundi 8h00**, au Secrétariat par le club recevant, joint à la feuille de match.

Le secrétariat via le service informatique de la Ligue fournira à la Commission les dates et heures des opérations effectuées en connexion internet sur la tablette pour la rencontre en objet (demande de synchronisation, transmission...).

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examiné par la Commission des Compétitions avant homologation du résultat et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité pour le(s) club(s) fautif(s).

En cas de non-respect ou de défaillance du club recevant ou visiteur, une amende forfaitaire de 36€ sera appliquée.

En cas de dysfonctionnement de la tablette,

Nous vous demandons de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.

La commission rappelle les amendes que la commission pourra appliquer à partir de la Première récidive :

- Absence de code : 16,00 €
- Absence de tablette : 16,00 €
- Retard de transmission (dimanche avant minuit) : 16,00 €
- Absence de transmission : 36,00 €
- Non envoi rapport d'échec : 36,00 €

Le guide utilisateur, le constat d'échec, le document « les 3 grandes étapes » sont disponibles sur notre site internet dans documents utiles.

FMI NON REALISEE – JOURNEE du 20 et 21 octobre 2018

R.A.S

En cas d'utilisation de la feuille de match papier, la Commission rappelle **de prendre, obligatoirement, une photo du message qui s'affiche lors du dysfonctionnement de la tablette. Cette photo doit être jointe au rapport d'échec.**

Les présentes décisions sont susceptibles de recours devant la commission Départementale d'Appel dans les conditions de forme et de délai prévus aux articles 188 et 190 des Règlements Généraux de la Fédération Française de Football

Prochaine Réunion de la Commission sur convocation.

Le Président : J.P NAUDET

Le secrétaire : A FREREJACQUES

BUREAU COMITE DIRECTEUR

PV 63 CD/8

Réunion du 23/10/2018

Présents

Président : D. DURAND

Membres : Mme DUCREUX E – MM. BERNIER PY – EL IDRISSE M – MONNIN M – LECOURE B – BOTTOU YP – GIANNINI E – DA SILVA S – VALOT N

Absents Excusés : Mme BORSATO M – M. THIBERT J

APPROBATION PV

Approbation du PV 55 CD/7 du 09/10/2018

Le PV est approuvé à l'unanimité

FELICITATIONS

A Sidonie CLERC et Laurette JOBARD, jeunes arbitres féminines de Côte d'Or, choisies pour donner le coup d'envoi des matchs DFCO – LILLE et DFCO – CAEN dans le cadre des journées de l'arbitrage. Elles ont vécu des moments privilégiés en coulisses avec les différents acteurs de ces rencontres, arbitres et joueurs.

INFORMATIONS DU PRESIDENT

- Accompagnement de Jordan Champagnat pour la visite du club de Daix le jeudi 15 novembre à 17h30. Michel MONNIN accompagnera Jordan pour la visite du club.
- Demande de l'AEF pour une participation à l'assemblée générale nationale le samedi 24 novembre à Beaune. Le bureau propose une subvention de 200€ au bénéfice de l'Amicale Départementale pour sa participation à cette Assemblée. PY Bernier consulte les éducateurs pour représenter le Président.
- L'agrément des services civiques auprès de la Fédération pose quelques problèmes, la LFA essaie de proposer une solution aux Districts qui se sont déjà engagés.

SUIVI DES CLUBS EN COMPTE DEBITEUR

- Le Club de JDF 21 a procédé à un virement soldant son compte financier en reliquat.
- Un courrier a été envoyé au Maire de Talant pour le paiement du solde du compte financier du FC Talant.

PREPARATION AG FINANCIERE DU 15 DECEMBRE 2018 A ST JULIEN

- Michel Monnin est chargé de proposer une évolution du texte 1.1 C Obligation d'arbitres figurant dans les Dispositions Générales pour préciser le principe de mutualisation des clubs de Divisions D2 et D3. Proposition à faire au prochain CD.
- Le règlement intérieur sera également proposé au vote à l'AG.
- Un repas sera proposé à l'issue de l'AG par le club accueillant du VNFC aux représentants des clubs, élus et salariés.

FUTSAL

Le championnat a été repoussé de 15 jours pour permettre aux clubs de se mettre à jour de leurs licences.

CONTRATS D'OBJECTIFS

- Les contrats d'objectifs financeront les actions habituelles mises en place par la DTD, commission de féminisation et DAP
- Des actions nouvelles seront lancées : Foot 5, Futsal, Foot à l'école, coupe du monde Féminines
- Un travail de réflexion et d'actions à mener doit également être engagé sur le recrutement et fidélisation des dirigeants, éducateurs et arbitres ainsi que sur la structuration des clubs

Prochain Comité Directeur le mardi 6 novembre 2018.

Prochain bureau élargi à tous les présidents de commissions le mercredi 21 novembre à 18h30 (examen des vœux, préparation AG)

Assemblée Générale Financière, le samedi 15 décembre 2018 à la salle multigénérationnelle de Saint Julien

La séance est levée à 21h00

Le secrétaire de séance

M.MONNIN

Le Président

D. DURAND

